

PANORAMA

WWW.RAIFFEISEN.CH/PANORAMA



INFOS MÉDIA 2012

RAIFFEISEN

LES FAITS

Panorama

Magazine clients des Banques Raiffeisen

A propos du magazine

Le N° 1 des magazines clients des banques

Paraissant en trois langues, le magazine clients Panorama des Banques Raiffeisen incarne une réussite étonnante, comme les Banques Raiffeisen elles-mêmes: en l'espace de six ans, son tirage a doublé, atteignant 593 358 exemplaires certifiés par la REMP. Avec 1,9 lectrices et lecteurs par édition (selon un sondage effectué par l'Université de St-Gall en mai 2005), un million de personnes consultent régulièrement ce périodique. Aucun autre magazine clients du secteur ne touche un cercle de lecteurs aussi important. Créé en 1912, le périodique est l'organe de communication le plus important pour plus de 1,7 million de sociétaires Raiffeisen. Excellente carte de visite de Raiffeisen, il se prête idéalement aux messages publicitaires et traduit un haut degré de crédibilité, de compétence et de proximité avec la clientèle. L'éditeur attache de l'importance à une présentation moderne et un contenu ordonné pour une lecture facile. En 2004, Panorama a été admis dans le très convoité «Graphis Annual Design», bible des designers qui compte plus de 300 objets primés.

Chiffres-clés de Raiffeisen (état au 30 juin 2011)

Troisième plus grande banque de Suisse, 328 Banques Raiffeisen,
1106 points bancaires, total de bilan de 151 milliards de francs, 3,5 millions de clients

Editeur

Raiffeisen Suisse Société coopérative

Adresse de la rédaction

Raiffeisen Suisse, Voie du Chariot 7, 1003 Lausanne, téléphone 021 612 50 71, fax 021 612 50 03
panorama@raiffeisen.ch, www.raiffeisen.ch/panorama



Philippe Thévoz,
rédacteur responsable
de l'édition française

Mode de parution

6 fois par an – 100^e année

Régie des annonces

Axel Springer Schweiz AG, Fachmedien
Förrlibuckstrasse 70, case postale, 8021 Zurich, téléphone 043 444 51 07,
fax 043 444 51 01, panorama@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch

Impression

Vogt-Schild Druck AG, Gutenbergstrasse 1, 4552 Derendingen, téléphone 058 330 11 07, fax 058 330 11 28

LE CERCLE DES LECTEURS

Lecteurs/ Diffusion*	Structure	Diffusion
	100%	1 127 380
Sexe	Hommes	642 607
	Femmes	484 773
Age	Jusqu'à 30 ans	112 738
	De 31 à 50 ans	405 857
	Jusqu'à 70 ans	450 952
	Au-dessus de 70 ans	157 833
Habitation	Plutôt rurale	800 440
	Plutôt urbaine	326 940
	Suisse alémanique	789 166
	Suisse romande	180 381
	Tessin	157 833
Diplôme de fin d'études	Etudes universitaires, HES	270 571
	Maturité	112 738
	Ecole secondaire	574 964
	Collège ou néant	169 107
Appréciation de Panorama	Professionnel	868 083
	Crédible	868 083
	Informatif	845 535
	Provocateur	112 738
Degré de satisfaction	Très satisfait	135 286
	Satisfait	811 714
	En partie satisfait	146 559
	Insatisfait	33 821

*Sources: Université de St-Gall, Bachelor 2005 et certification 2011 de la REMP

LES TIRAGES

Editions	Tirage global		
		Vente	593 358 exemplaires (certifiés par la REMP, 2011)
		Impression	572 832 exemplaires (juillet 2011)
en trois éditions linguistiques:			
Edition française		Vente	112 577 exemplaires (certifiés par la REMP, 2011)
		Impression	116 273 exemplaires (juillet 2011)
Edition allemande		Vente	423 313 exemplaires (certifiés par la REMP, 2011)
		Impression	400 025 exemplaires (juillet 2011)
Edition italienne		Vente	57 468 exemplaires (certifiés par la REMP, 2011)
		Impression	56 534 exemplaires (juillet 2011)

LES DÉLAIS


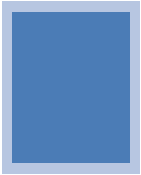
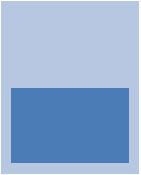
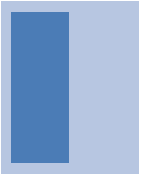
N°	Mois	Délai d'insertion	Date de parution
1	Février	19 janvier 2012	15 février 2012
2	Avril	13 mars 2012	11 avril 2012
3	Juillet	07 juin 2012	04 juillet 2012
4	Août	31 juillet 2012	29 août 2012
5	Octobre	13 septembre 2012	10 octobre 2012
6	Décembre	15 novembre 2012	12 décembre 2012

LES PRIX

Prix 4 couleurs	Tirage global f/d/i	français/allemand	italien/allemand	français/italien	français	allemand	italien
Dimensions	Prix de base	Prix de base	Prix de base	Prix de base	Prix de base	Prix de base	Prix de base
1/1 page	CHF 15 720.–	CHF 14 160.–	CHF 12 490.–	CHF 4 790.–	CHF 3 230.–	CHF 10 930.–	CHF 1 560.–
1/2 page	CHF 9 040.–	CHF 8 140.–	CHF 7 180.–	CHF 2 760.–	CHF 1 860.–	CHF 6 280.–	CHF 900.–

Suppléments	Emplacement préférentiel	3 ^e page de couverture	20 %
		Autres spécificités	10 %
Rabais	Boucléments annuels (Modification possible des thèmes rédactionnels)		3 x 4 % 6 x 8 %
	Commission		10 % pour le conseiller
TVA	8 % à rajouter aux tarifs		

LES DONNÉES TECHNIQUES

Formats	Format magazine Format miroir composition	221 x 276 mm largeur x hauteur			
					
	1/1-page sans marge 221 x 276	1/1-page 200 x 240	1/2-page en largeur 98 x 240	1/2-page en hauteur 98 x 118	Débords de coupe de 3 mm sur tous les côtés

Tirage	593 358 exemplaires en trois éditions linguistiques: 112 577 exemplaires en français 423 313 exemplaires en allemand 57 468 exemplaires en italien
Volume publicitaire	12 pages En cas «d'overbooking», l'ordre d'arrivée des commandes (confirmation) est déterminant.
Mode d'impression	Rotative offset
Encarts/insertions	L'acceptation définitive de chaque ordre est dépendante de l'envoi ponctuel de 5 exemplaires à la régie Axel Springer Schweiz AG, Fachmedien.

Livraison à:
Vogt-Schild Druck AG
Raiffeisen Panorama
Gutenbergstrasse 1
4552 Derendingen
Téléphone 058 330 11 07
Fax 058 330 11 28
Formats et conditions sur demand

LES DONNÉES ET CONDITIONS

Formats de programme	High-End-PDF Illustrator, Mac/Win Photoshop, Mac/Win CorelDraw, Win Quark Xpress (Passport), Mac/Win InDesign, Mac/Win Le traitement d'autres programmes est facturé en plus.
Complément	Livrer les données avec tout ce qui s'y rapporte. Livrer les graphiques sous forme EPS ou TIFF (CMYK). Livrer les types de caractères ou convertir les textes
Supports de données	CD-ROM/DVD
Matériel d'impression	Données numériques conformément à l'échelle européenne (cmyk) avec une résolution de 300 dpi. Envoyer les données et des exemples d'impression à la vente des insertions. Sur CD ou par e-mail à panorama@fachmedien.ch Le cas échéant, nous vous facturons les charges techniques à nos prix de production.
Important	Livrer toujours des épreuves (copies papier) des données. 4 couleurs = épreuves couleurs

LES CONDITIONS

Application

Les conditions d'insertion règlent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier et la maison d'édition pour autant qu'aucun autre accord n'ait été stipulé par écrit. Dans le cadre du contrat oral ou écrit d'insertion, l'éditeur s'engage à faire paraître une ou plusieurs annonces soit une ou plusieurs encarts dans la publication désignée. En contrepartie, l'annonceur se doit de payer les coûts d'insertion ou d'encart en francs suisses. Droit applicable: les relations contractuelles sont essentiellement régies par les Conditions d'insertion (CI) ainsi que par les dispositions du Code des obligations (CO).

Les contrats et leur durée

La durée des contrats de quantité et répétition commence lors de la première insertion. La durée du contrat est de 12 mois. Toutes les catégories d'annonces donnant droit à un rabais seront incluses dans le contrat selon le tarif de base. Les changements de prix, des taux de rabais et de la TVA sont aussi immédiatement appliqués sur les réservations en cours. Si, durant l'année, le volume des annonces dépasse le montant convenu lors de la conclusion du contrat, le rabais est calculé sur le volume global et un rabais rétroactif calculé selon le barème appliqué pour les rabais est accordé au client pour la fin de la période de décompte. Par contre, si en fin de contrat le volume consommé est inférieur au contrat conclu, un rappel de rabais sera perçu.

Publication des annonces

L'annonceur prend l'entière responsabilité du contenu de l'annonce vis-à-vis de l'éditeur, des autorités et des lecteurs. Si la responsabilité du journal est mise en cause par un tiers, l'annonceur s'engage à libérer le journal de cette responsabilité. L'éditeur se réserve le droit de refuser la publication d'annonces, d'annuler des ordres en cours ou d'entreprendre des modifications.

Contrat d'insertion

Le contrat d'insertion, sa modification ou son annulation doit être fait par écrit. La suppression ou le déplacement d'ordres d'insertion ne peut être accepté, même pour des raisons impératives, que jusqu'à la dernière date prévue pour la remise des annonces. Après cette date, l'annonceur doit payer l'espace de l'annonce.

Droit de décalage

Pour des raisons techniques, l'éditeur se réserve le droit d'avancer ou retarder la date de parution d'une annonce sans avertir l'annonceur.

Annulation de contrat par l'éditeur

Si, pendant la durée du contrat, une publication doit suspendre sa parution, l'éditeur peut se libérer du contrat sans obligation de dédommagement. L'annonceur n'est alors pas délié de l'obligation de payer les annonces déjà parues.

Matériel d'impression

Toute responsabilité est déclinée en cas de livraison de données défectueuses ou incomplètes. En outre, l'éditeur ne répond pas des parutions défectueuses résultant de données qui lui ont été fournies et qui ne peuvent pas être traitées ou utilisées selon les méthodes standard.

Prestations supplémentaires

Les travaux extraordinaires sont facturés selon les tarifs usuels dans la branche et majorés de la TVA. Sont considérés comme travaux supplémentaires la production du matériel d'impression, les modèles de textes, les traductions etc.

Emplacements

Les prescriptions d'emplacement non soumises à la surtaxe tarifaire sont acceptées non comme condition mais comme désir. Si, pour des raisons techniques, l'annonce paraît à un autre endroit que celui prescrit ou désiré, l'annonceur ne peut ni refuser le paiement ni exiger de dédommagement.

Bon à tirer

Un «bon à tirer» est soumis sur demande à condition que le matériel d'impression ait été livré dans les délais. L'épreuve est accompagnée de l'indication de la date limite d'acceptation des corrections. Si l'épreuve n'est pas renvoyée à la date prescrite, l'éditeur est autorisé à supposer que l'annonce est un «bon à tirer». L'annonceur est responsable des corrections.

Fautes d'impression ou manques techniques

Les fautes d'impression qui ne modifient pas le sens ni l'effet de l'annonce ne donnent pas droit à une réduction de prix. Aucune responsabilité ne sera assumée si, par suite de la remise d'un matériel d'impression non-approprié ou d'un graphisme délicat, la qualité de reproduction n'est pas impeccable. Seule la prétention à son remplacement ou à une réduction de prix est possible lorsque la valeur publicitaire de l'annonce est lésée à cause d'un grave manque technique. Les réclamations ne sont prises en considération que dans les 10 jours qui suivent la facture.

Calcul des annonces

Les annonces sont mesurées de filet à filet. La fraction entamée d'un millimètre compte pour une unité. Le calcul ne se fait non pas sur la délimitation minimale, mais sur l'espace effectivement occupé par l'adaptation du sujet. Tous les prix se comprennent TVA en plus.

Rabais

Les contrats de millimètres ou de répétition sont valables pour 12 mois et uniquement pour un seul annonceur. Le dépassement d'une échelle de rabais, ou l'inverse, aura pour conséquence un ajustement du rabais. Une obligation d'utilisation totale des millimètres souscrits ou une garantie de prix n'existent pas.

Délai de paiement

Les factures sont payables à 30 jours sans escompte. Les rabais et provisions aux agences deviennent caduques en cas de poursuites, concordats ou faillites.

Justificatifs

1 à 2 justificatifs sont livrés gratuitement, les exemplaires supplémentaires contre paiement.

Le lieu d'exécution et de juridiction pour les deux parties est Zurich.

Entrée en vigueur

Ces conditions entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2011 et remplacent toutes les conditions précédentes.